

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 57 (1969)

Heft: 100

Artikel: Neuchâtel

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-272373>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

DANS LES CANTONS ROMANDS

NEUCHÂTEL

Les femmes dans les commissions du Conseil d'Etat

Dans ses séances des 20 et 27 juin, le Conseil d'Etat a procédé aux nominations des membres des commissions pour la période administrative du 1er juillet 1969 au 30 juin 1973. En prenant connaissance de la « Feuille officielle », on s'aperçoit que sur 66 commissions, 24 comprennent des femmes, dont nous vous donnons les noms ci-dessous :

Commission de discipline scolaire :

Françoise Guinand, institutrice, Neuchâtel.
Cécile Maeder, Noiraigue.
Ruth Schaer-Robert, présidente du Tribunal, Cernier.

Pour les districts de Boudry, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, aucun femme n'a été nommée.

Commission de recours pour le classement des films :

Elisabeth Hoeter, professeur, Neuchâtel.
Charlotte Kemm, assistante de direction, Neuchâtel.
Lilo Frey, professeur, Neuchâtel.

Ces deux dernières en tant que suppléantes.

Commission de surveillance de l'Office cantonal des mineurs :

Marcelle Corswant, La Chaux-de-Fonds.
Alixette-Madeleine Lebet, institutrice, Boudry.
Janine Robert-Challandes, Saint-Blaise.

Commission de surveillance de la Fondation François-Louis Borel :

Madeleine Schelling, Neuchâtel.

Commission de surveillance de la Fondation Edouard DuBois :

Huguette Gendre, Neuchâtel.

Commission de surveillance de la Fondation des asiles cantonaux pour femmes âgées, à Serrières, à Saint-Martin et à La Chaux-de-Fonds :

Marcelle Corswant, La Chaux-de-Fonds.
Marguerite Malcotti, infirmière, La Chaux-de-Fonds.
Jeanne Stuedler, Neuchâtel.

Commission de la Fondation de l'œuvre de la « Maison des Jeunes » :

Renée Cattin-Robert, avocate, Peseux.
Manon Miéville, La Chaux-de-Fonds.
Maryse Stauffer, assistante sociale, La Chaux-de-Fonds.

Commission consultative des routes :

Charlotte Landry, Couvet.
Rose-Andrée Widmer, Le Locle.

Commission cantonale des apprentissages :

Rose-Marie Girard, directrice de l'Ecole professionnelle des jeunes filles, Neuchâtel.
Anne-Marie Hauser, Boudry.
Bertha Roth, Saint-Aubin.
Raymonde Schweizer, directrice de l'Ecole de travaux féminins, La Chaux-de-Fonds.

Commission de surveillance de la Caisse cantonale neuchâteloise d'assurance contre le chômage :

Mathilde Borel, employée de bureau, Neuchâtel.
Jeanne Vuilleumier, secrétaire, Le Locle.

Commission cantonale de recours en matière d'assurance-chômage :

Claudine Gadus-Steiner, avocate, Corcelles, suppléante du président.

Commission de surveillance de la Caisse cantonale de compensation pour allocations familiales :

Liliane Favre-Bulle, employée de bureau, Chézard.

Commission cantonale de recours en matière d'allocations familiales :

Denise Berthoud, avocate, Neuchâtel, suppléante du président.

Commission cantonale de recours pour l'assurance-vieillesse et survivants :

Berthe Notz, Le Locle.
Denise Berthoud, avocate, Neuchâtel, suppléante du président.

Commission cantonale de l'assurance-invalidité :

Renée Cattin-Robert, avocate, Peseux, présidente.
Alice Bourquin, assistante sociale, Peseux.
Marie-Thérèse Wehren, directrice du Centre de réadaptation fonctionnelle, Neuchâtel, suppléante.

Commission consultative pour l'enseignement primaire et préprofessionnel :

Odette de Montmolin, Auvornier.
Adrienne Barbezat, La Chaux-de-Fonds.

Maryse Monnier, Cernier.
Valérie de Meuron, Marin.
Marie-Jeanne Ecabert, Neuchâtel.

Commission consultative pour le choix du matériel scolaire :

Josine Gagnebin, Le Locle.
Marie-Thérèse Pattus, Saint-Aubin.

Commission consultative pour les travaux féminins :

Josine Gagnebin, Le Locle.
Rose-Marie Girard, Neuchâtel.
Marie-Thérèse Pattus, Saint-Aubin.
Raymonde Schweizer, La Chaux-de-Fonds.
Marie Tanner, Neuchâtel.

Commission consultative pour l'enseignement ménager :

Lydia Buttikofer-Heftli, Fleurier.
Jacqueline Dubois, Geneveys-sur-Coffrane.
Germaine Feuz, Les Brenets.
Marie-Thérèse Pattus, Saint-Aubin.

Commission consultative pour l'enseignement secondaire :

Marguerite Greub, La Chaux-de-Fonds.
Rose-Marie Huguenin-Héche, Le Locle.
Ruth Schaer-Robert, présidente du Tribunal du Val-de-Ruz, Neuchâtel.

Commission des études pour le Gymnase cantonal de Neuchâtel :

Denise Berthoud, avocate, Neuchâtel.

Commission des études pour le Gymnase cantonal de La Chaux-de-Fonds :

Denise Cornu, La Chaux-de-Fonds.
May Ferrier, professeur, La Chaux-de-Fonds.

Commission consultative pour l'enseignement professionnel :

Rose-Marie Girard, directrice de l'Ecole professionnelle de jeunes filles, Neuchâtel.
Raymond Schweizer, La Chaux-de-Fonds.

De plus, ont été nommées :

Marie-Thérèse Pattus, Saint-Aubin, au Comité de la Caisse cantonale de remplacement du personnel des établissements d'enseignement public.
Marie-Ciémence Popesco-Borel, médecin, Neuchâtel, au Conseil scientifique du service neuchâtelois de médecine du travail et d'hygiène industrielle.
Janine Robert-Challandes, avocate, Saint-Blaise, à l'Office cantonal de conciliation.

ASSOCIATION CANTONALE POUR LE SUFFRAGE FÉMININ

Assemblée des délégués

Le samedi 27 septembre aura lieu l'assemblée des délégués au restaurant Beau-Rivage, à Neuchâtel. A l'ordre du jour figure l'élection de la présidente cantonale et de son bureau. La présidence revient à la section des Montagnes qui présentera Mlle Raymonde Schweizer.

Après l'assemblée, les délégués prendront part à un banquet pour commémorer le dixième anniversaire de la votation des 26 et 27 septembre 1959, qui a accordé l'égalité politique aux femmes dans le canton.

Dans les bureaux, commissions, conseils généraux...

Le nouveau bureau de la Ville de Neuchâtel s'est donné une vice-présidente : Mlle Tilo Frey (rad.). Dans la commission financière, on relève le nom de Mlle Claudine Schweizer.

A Boudevillers, Mlle Ruth Jeanneret fera partie du bureau et de la commission du budget et des comptes.

A Cortailod, Mme Jacqueline Kuhn-Moser (rad.) sera la secrétaire-adjointe du bureau du Conseil général.

Mme Jeanne Ketterer a été proclamée élue membre du Conseil général de Valangin.

Signalons pour terminer ces nouvelles brèves que Mme Cosette de Montmolin vient d'être nommée conseillère générale de Peseux. Le législatif subitieux (40 membres) compte donc cinq femmes, dont la présidente.

Une sœur à la page

Les 30 et 31 août, le F.C. Vétérans de la Béroche a organisé un tournoi de football au cours duquel un match peu banal fut disputé par les équipes féminines de Boudry et de La Chaux-de-Fonds. Le coup d'envoi fut particulièrement remarqué car il fut donné par sœur Irène qui mit autant d'énergie que de maîtrise dans son shoot.
Donné en faveur du home des personnes âgées de La Béroche, ce tournoi laissa presque 1000 francs de bénéfices.

VAUD

Discrimination à l'égard des mères célibataires

Mlle Lili Viret (député radicale) a posé la question suivante au Conseil d'Etat :

Il nous revient de plusieurs côtés que des mères célibataires employées de l'Etat de Vaud — soit en qualité de fonctionnaires, soit en qualité d'employées engagées par contrat de droit privé — vivant avec leur enfant, n'ont pas droit à l'allocation de ménage.

Une telle situation est choquante : ainsi peut-on rencontrer dans un même service ou dans un même établissement de l'Etat, une mère divorcée touchant son allocation mensuelle de 100 francs pour l'enfant vivant avec elle et une mère célibataire qui, dans la même situation, ne touche aucune allocation.

Une maman qui, sans être mariée, a le courage de faire face à ses obligations et d'élever son enfant mérite les mêmes prestations que celles dont bénéficient toutes les mères.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil d'Etat, conformément à l'article 82 de la loi sur le Grand Conseil :

— sur quelles bases juridiques est fondé le régime des allocations de ménage versées aux fonctionnaires et employés de l'Etat ;

— ce qu'il entend faire pour que les mères célibataires au service de l'Etat bénéficient de l'allocation de ménage.

Dans sa réponse, le Conseil d'Etat reconnaît qu'à l'expérience, les dispositions d'application de la loi de 1955 laissent apparaître des lacunes manifestes, notamment en ce qui concerne la situation des mères célibataires.

Le moment est venu, dit-il, de réexaminer entièrement ces dispositions en considérant les innombrables situations qui peuvent se présenter, tout spécialement parmi le personnel célibataire, veuf, divorcé ou séparé. Aussi, ajoute-t-il, le Département des finances va désigner une commission restreinte, composée de représentants (tes) des associations du personnel et de l'Office du personnel, chargée de présenter des propositions concernant les dispositions d'application sur l'octroi de l'allocation de ménage.

Le souvenir de deux personnalités

Deux femmes qui ont joué un rôle certain dans la vie lausannoise ont disparu cet été.

Au début de juillet est décédée, à Saint-Sulpice, Mme Nathalie Hug-Vernier, créatrice, au début du siècle, à Lausanne, de la grande maison de couture Hug-Vernier, qui comptait une clientèle fidèle non seulement en Suisse, mais à l'étranger ; il se pourrait même que sa principale clientèle ait été française. De grandes maisons de textiles tissaient pour Mme Hug-Vernier des étoffes de choix, et les créations sorties de son atelier avaient un chic tout à fait remarquable.

Dure pour elle-même, dure pour son personnel, Mme Hug-Vernier — la femme aux yeux de chat — a durant de longues années donné l'exemple du travail, du savoir-faire, de l'habileté d'une femme d'affaires. Elle n'aurait rien tant que son travail, souffrait, le dimanche, de devoir rester inactive et s'en consolait en traitant royalement ses amis dans son appartement de l'avenue de Rumine ou sa maison de Prévèrenges. L'âge mit fin à cette belle activité et les ateliers Hug-Vernier se sont fermés au mois de juin.

Mme Léonie Contat-Mercanton, une Montreu-sienne qui avait épousé le vice-chancelier de la Confédération Antoine Contat, à sa maison ouverte à Berne pour y recevoir tous les artistes de passage ; elle fut pour Gustave Doret, pour les Morax, pour le Théâtre du Jorat, une amie fidèle et efficace.

A son veuvage, elle vint se fixer à Lausanne où elle fut élève de Grasset, de Théophile B. Schöff, assumant la présidence de la section vaudoise des Femmes peintres et décorateurs, avec laquelle elle a participé à plusieurs expositions. Ce fut une excellente présidente, compréhensive, amicale envers toutes. Elle s'était fixée de nouveau à Berne, sa fille, Mlle Antoinette Contat, travaillant chez Wander ; Mlle Contat, éprise également d'art et de littérature, a été la correspondante de Rilke, alors au château du Muzot ; elle a servi de modèle au peintre Alice Bailly.

Mme Contat-Mercanton est morte le 27 août, à l'âge de 90 ans. S. B.

Week-end d'information pour parents d'enfants épileptiques

La Ligue suisse contre l'épilepsie organise une rencontre de parents d'enfants épileptiques les 18 et 19 octobre prochains, au Centre de jeunesse et de formation « Le Louverain », 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane.

Ces journées d'information auront lieu sur un plan interconfessionnel et réuniront des parents d'enfants épileptiques venant de toute la Suisse romande.

Des médecins spécialisés, des éducateurs, des conseillers de profession et des assistants sociaux parleront des problèmes posés par les enfants épileptiques, des traitements médicaux et de l'évolution de l'épilepsie. Il y aura suffisamment de temps réservé aux discussions au cours desquelles chacun pourra s'exprimer librement.

Grâce aux subventions de l'assurance-invalidité et de la Ligue suisse contre l'épilepsie, ce cours reviendra à 25 francs par couple et 15 francs par personne seule. Les frais de voyage dépassant 5 francs seront remboursés.

La direction du Louverain enverra volontiers des programmes à ceux qui le lui demandent.

Suffrage féminin

C'est dans la maison du Prieuré, jouxtant l'abbatiale de Romainmôtier, que l'Association vaudoise pour le suffrage féminin a tenu, le samedi 6 septembre, son assemblée générale, sous la présidence de Mme Girard-Montet (La Tour-de-Peilz) ; le matin, les participantes, venues en car, ont visité l'église romane, sous la conduite d'une habitante du village, ont apprécié ensuite un repas campagnard servi au Prieuré, de par la gentillesse de Mme Drilhon-von Arx qui, depuis nombre d'années, avec son mari et avec l'aide des Monuments historiques, restaure et maintient l'historique maison du Prieuré.

Dans la grande salle, les panneaux colorés, « Votez », créés par la section de Lausanne pour la Fête à Lausanne, contraignaient violemment avec les vieux murs et le plafond à caissons. La majeure partie de l'exercice a été consacrée à la ratification ou la non-ratification, avec ou sans réserves, par le Conseil national, de la Convention européenne des droits de l'homme ; reste encore à faire le siège du Conseil des Etats. Mlle Andersen, qui a été membre du comité lausannois, a été déçue récemment, a légué 3000 francs à l'association.

La commission politique, que préside Mme Girard, s'est occupée de la Convention des Droits de l'homme, de la motion Arnold relative à l'interprétation des articles 4 et 74 de la Constitution, ce qui a fort peu de chance d'être accepté.

La commission de la vie professionnelle, présidée par Marie-Claude Leburgue, a adressé à diverses entreprises un questionnaire rédigé par Mlle B. Pélisset (Lausanne) ; les réponses sont fort décevantes ; trop de patrons ne tiennent pas à engager du personnel féminin et encore moins à le payer au même taux que les hommes. Trop de femmes considèrent leur travail professionnel comme un emploi passager, en attendant le mariage. Trop de femmes n'ont pas encore compris qu'il faut faire l'apprentissage sérieux d'un métier.

A l'assemblée, à la fois assemblée de délégués et assemblée générale, ont assisté M. Magnenat, syndic de Romainmôtier, et trois députées, Mlles Suzy Cornaz (Lausanne), A. Salina (Vucherens) et Mme Ethel-Damond (Nyon), trésorière de l'association. S. B.

Les dames-guides de Chillon

Quatre dames-guides sont entrées en fonction au château de Chillon, un des édifices suisses les plus visités.

Ces dames sont cultivées, passionnées d'histoire. Elle s'acquittent de leur tâche avec une grande distinction et cela en plusieurs langues. On les reconnaît à leur uniforme gris ardoise et à leurs manières de grandes châtelaines.

Une visite commentée par une des dames-guides est un plaisir réel.

GENÈVE

Une Soroptimiste à l'honneur

Mlle Antoinette Lunsingh-Mejer, âgée de 63 ans, a été nommée représentante des Pays-Bas auprès de l'Office européen des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève. Mlle Lunsingh-Mejer occupait le poste de représentante permanente adjointe depuis 1955, et c'est la première fois que les Pays-Bas nomment un ambassadeur féminin. Elle est membre du Club genevois des soroptimistes.

Signalons également que, du fait d'un emploi du temps trop chargé, Mme M. Morand a renoncé à sa charge de présidente de ce club, et qu'elle a été remplacée dans ces fonctions par Mme Franchina Balmer, pharmacienne à Genève.

OPTIQUE MODERNE
ALBERT KRAUER GENÈVE
OFFICIER DIPLÔMÉ RUE DU MONT-BLANC 8
MAITRISE FÉDÉRALE

FRAISSE & C^o

TEINTURERIE
GENÈVE

Magasins :

Terreux-du-Temple 20	Tél. 32 47 35
Rue Micheli-du-Crest 2	Tél. 24 17 39
Boulevard Helvétique 21	Tél. 36 77 44

Magasin et usine :

Rue de Saint-Jean 53	Tél. 32 89 58
----------------------	---------------

SERVICE A DOMICILE